

données longitudinales faisant ressortir les tendances. Tant que ce travail n'aura pas été fait, l'incidence globale des récentes initiatives gouvernementales (à l'exception de certaines, dans le domaine de l'équité en matière d'emploi, dont les auteurs produisent leurs propres données) ne pourra pas être déterminée avec précision.

Selon les experts que nous avons entendus, environ 40 p. 100 des 1,8 million d'adultes handicapés que comptait le Canada occupaient un emploi en 1986, comparativement à 70 p. 100 des Canadiens non-handicapés. Des 896 000 personnes ayant des déficiences qui ne faisaient pas partie de la population active cette année-là, 69 p. 100 s'étaient déclarées inaptes à travailler et dépendantes de divers régimes d'assistance sociale, de pensions, d'indemnisation pour accident de travail ou d'assurance. Les 280 000 personnes handicapées restantes se sont dites aptes à travailler, mais la moitié d'entre elles ont déclaré être limitées dans le genre ou dans la quantité de travail qu'elles pouvaient faire. L'on retrouve dans la catégorie des personnes ne faisant pas partie de la population active celles qui ont cessé de chercher un emploi pour cause de découragement et celles qui pensent ne pas pouvoir se permettre de se déclarer apte à travailler ou de chercher un emploi car cela pourrait menacer leurs prestations d'invalidité.

Il existe parmi les adultes handicapés encore une autre catégorie, celle des chômeurs qui sont sans travail mais qui en cherchent activement. En 1986, cette catégorie regroupait 128 000 personnes handicapées, dont la plupart étaient âgées de 25 à 44 ans. Le taux de chômage chez les personnes handicapées était alors de 15,2 p. 100, soit près du double de celui enregistré pour les personnes non-handicapées. Selon l'ELSA, l'obstacle rencontré était le plus souvent «un manque d'emplois appropriés suivi d'un service de transport inadéquat». Il importe de souligner que le taux de chômage enregistré pour les personnes handicapées, même s'il est plus élevé que celui constaté pour les autres Canadiens, ne dit pas toute la vérité sur la gravité du problème du chômage, étant donné le haut niveau de découragement et de retrait de la population active chez les membres de ce groupe. Selon certains groupes de consommateurs handicapés, le taux de sous-emploi et de chômage parmi les personnes handicapées frôle les 80 p. 100.

## 2. Les principaux programmes

Au niveau fédéral, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration administrent une vaste gamme de programmes d'emploi et de mise en valeur des ressources humaines. Plusieurs représentants de groupes de consommateurs qui ont comparu devant le Comité ont souligné le faible taux de participation à ces programmes des personnes handicapées, soulignant que les programmes communautaires administrés par et pour les invalides affichent de meilleurs résultats.